

CONSEIL MUNICIPAL DU 03-10-2023

PRESENTS : Joël DARNAULT, Sylvain BLUSSEAU, Chantal LAGARDE, Alexandre ROUET, Jean-François FEIGNON, Jérôme FIGAROL, Aurélien POIRON, Virginie LEDUC, Jacques LAMBERT, Astrid VERNEAU, Michel LAMOUREUX

EXCUSÉS : Sylvie COZIC (pouvoir à Astrid VERNEAU), Vincent CHATONNET (pouvoir à Chantal LAGARDE)

EXCUSÉS SANS POUVOIR :

ABSENT : Annie FOURNET, Didier JOLY

Mme Astrid VERNEAU a été désignée comme secrétaire de séance

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 – présents : 11 votants : 13.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Travaux, achats - Droit de préemption parcelle « les Clous » - Achat de parcelle « les Vignes » - Délibération CLECT CDC Brenne Val de Creuse - Délibération référent Déontologue - Demandes de subvention - Questions diverses |
|---|

Réuni le 03 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarenes a pris les décisions suivantes :

Travaux achats

Afin d'assurer la sécurité de l'atelier municipal le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acheter une caméra supplémentaire pour un montant de 830€.

Le Maire présente « les Villages d'Avenir » le programme d'ingénierie et d'investissement pour accompagner le développement des communes rurales de l'Indre. Le Maire souhaiterait porter candidate la commune de Rivarenes pour ce programme afin de restaurer en « Maison numérique » la maison de la succession RIAUTET Louis dans l'hypothèse où nous pourrions la racheter pour l'euro symbolique au service des « Domaines ».

Le conseil municipal autorise le maire à candidater pour ce programme.

Le maire présente la demande de zones d'accélération pour les énergies renouvelables de l'état, notamment la réservation de zones. Le conseil municipal après avoir délibéré n'est pas en capacité de réserver des zones d'accélération pour les énergies renouvelables dans le contexte actuel. Le conseil a besoin de temps de réflexion afin de ne pas prendre de décision hâtive.

Monsieur le Maire fait le point concernant l'éco quartier St Léonard : le permis d'aménager est signé, cependant Monsieur le Maire doit faire rectifier certaines choses. Le chiffrage de l'éclairage public (panneaux solaire) qui est un choix optionnel est en cours. Les plantations et l'aménagement paysager pourraient peut-être se faire en travaux en régie par les employés communaux pour faire baisser le tarif. La Commission Urbanisme sera chargée d'établir la Charte et le cahier des charges (mis en place pour le lotissement Saint Léonard).

Travaux de voirie : les travaux sont terminés (les Chézeaux, route d'Usseau, Terrières, au Cimetière, la Charpentière, au carrefour des Virelaid)

Droit de préemption parcelle « les Clous »

Le Maire présente un droit de préemption sur une parcelle de jardin située aux Clous, déposé le 12 septembre, de 403m². Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Achat de parcelle « les Vignes »

Les héritiers de la succession ROCHER proposent la vente des parcelles C386, 387 et 388, à proximité De l'écoquartier St Léonard. Le conseil municipal propose de racheter les parcelles à 3 € le m².

Délibération CLECLT CDC Brenne Val de Creuse

Le Conseil Municipal décide : D'approuver le rapport de la CLECT.

Délibération référent Déontologue

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide : de nommer madame Armelle TREPPOZ en qualité de référent déontologue des élus, pour une durée de 4 ans.

Délibération City Stade

Le maire présente le projet de rénovation de notre terrain de sport en « City Stade ». Il présente un devis d'un projet d'aménagement d'un équipement multisports – AGORESPACE 250 TOUT ACIER FIRST- d'un montant de **71 800 € H.T.** Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ☞ **Sollicite auprès de l'ANS dans le cadre du programme des 5000 équipements sportifs de proximité, une subvention aussi élevée que possible.**
- ☞ Sollicite, auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du **FAR équipement et du FAR SPORT**, une subvention aussi élevée que possible.
- ☞ Sollicite, auprès de la Région Centre Val de Loire une subvention aussi élevée que possible
- ☞ **Sollicite une subvention DETR 2024 à hauteur de 30%.**

Demandes de subvention

Le maire a présenté une demande de subvention téléthon : le conseil municipal a émis un avis défavorable à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Mme Sabino, la directrice de l'école de Rivarenes pour la subvention versée par la commune à la coopérative scolaire.

SYMCTOM : les 14, 21 et 28 octobre une permanence est mise en place pour venir récupérer les bacs de poubelles dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.